

**FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
CONTINUE**

# BTS NOTARIAT

## OBJECTIFS

- ▶ Préparer l'examen du brevet de technicien supérieur (diplôme de niveau III).
- ▶ Devenir un collaborateur de notaires dans un office notarial.
- ▶ Acquérir ou consolider des connaissances et des pratiques favorisant l'insertion professionnelle dans le monde notarial.

## PRÉPARATIONS

Le CNED et l'Enenc (École Nationale de l'Enseignement Notarial par Correspondance) vous proposent :

- ▶ une formation par année complète (1<sup>re</sup> année et 2<sup>e</sup> année) ;
- ▶ une formation épreuve par épreuve (par unités d'enseignement) à répartir sur une ou plusieurs années scolaires.
- ▶ une formation libre sans intention de valider le diplôme.

## DATES D'INSCRIPTION

- ▶ **Inscription à la formation**  
Du 01/07/16 au 31/03/17.
- ▶ **Inscription à l'examen**  
Le CNED ne se charge pas de votre inscription.

## PRÉREQUIS

- ▶ Niveau Bac
- ▶ Capacités rédactionnelle et d'analyse de textes

## SERVICES CNED

- ▶ Évaluations personnalisées via internet (CEL)
- ▶ Plateforme de formation en ligne
- ▶ Tutorat individualisé pour les stages

# **BTS NOTARIAT**

## **EN PARTENARIAT AVEC LE CNEPN**

### **CENTRE NATIONAL D'ENSEIGNEMENT**

#### **PROFESSIONNEL NOTARIAL**

## **SOMMAIRE**

---

### **Généralités sur le BTS**

1. Le diplôme	3
2. Modalités de passage à l'examen	3
3. Inscription à l'examen	3
4. Préparer le BTS avec le CNED	4

---

### **Organisation de votre formation**

1. Présentation du BTS Notariat	5
2. Programme de formation	5
3. Supports et services CNED	6
4. Stage en milieu professionnel	7
5. Regroupements	7
6. Examens	9

---

### **Inscription au CNED**

1. Dates et validité de l'inscription	10
2. Conditions d'inscription	10
3. Demande d'aménagement et de positionnement	11

# GÉNÉRALITÉS SUR LE BTS

## 1 LE DIPLÔME

Le brevet de technicien supérieur (BTS) est un diplôme national de l'enseignement supérieur. Il sanctionne deux années d'études post-baccalauréat (niveau III). Cet examen est organisé au niveau national par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Le BTS donne une qualification appréciée des employeurs dans un domaine professionnel précis.

## 2 MODALITÉS DE PASSAGE DE L'EXAMEN

Deux possibilités :

► **Forme « globale »** : à l'issue du temps de formation requis, vous passez toutes les épreuves lors d'une même session. Le **diplôme du BTS est délivré** si vous avez obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20. En cas d'échec à l'examen, vous pourrez conserver les notes des épreuves d'examen supérieures ou égales à 10 sur 20, pendant 5 ans. À la session suivante, vous présentez uniquement les épreuves d'examen qui vous manquent.

La formation du CNED préparant plus particulièrement à l'examen en forme globale est la **formation classique** par année complète (1<sup>re</sup> année et 2<sup>e</sup> année).

► **Forme « progressive »** : dès votre 1<sup>re</sup> année d'inscription à la formation, quelle que soit votre situation (voie scolaire ou voie de la formation continue) vous pouvez vous inscrire à l'examen pour présenter **une ou plusieurs épreuves**. Chaque note obtenue est valable 5 ans. Vous pouvez demander à conserver chacune d'elles ou vous soumettre à une nouvelle évaluation lors d'une session suivante ; dans ce cas, c'est la dernière note obtenue qui sera prise en compte pour le calcul de la moyenne. Le **diplôme du BTS est délivré** à l'issue du temps de formation exigé, lorsque toutes les épreuves ont été présentées, si la moyenne générale obtenue est au moins égale à 10/20.

La formation du CNED préparant plus particulièrement à l'examen en forme progressive est la **formation épreuve par épreuve** (unités de formation).



### Vous êtes titulaire de diplômes étrangers ?

Vous pouvez obtenir une reconnaissance de niveau d'étude.

Consultez le site : <http://www.ciep.fr/enic-naricfr>

## 3 INSCRIPTION À L'EXAMEN

**Le CNED dispense la formation qui prépare à l'examen, mais il n'assure pas l'inscription à l'examen.**

### Dates d'inscription à l'examen

Les dates d'inscription sont fixées tous les ans par décision du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche publiée au Bulletin officiel. Consultez le site internet de votre académie, début octobre, pour connaître la date limite d'inscription à l'examen.

- **En forme globale**, lors de l'inscription, vous devez présenter les attestations de formation ainsi que les titres, diplômes ou certificats de travail requis attestant que vous remplissez ou remplirez les conditions à la date de l'examen.
- **En forme progressive**, lors de l'inscription, vous devez préciser les épreuves ou sous-épreuves choisies pour la session considérée et présenter les attestations de formation ainsi que les titres, diplômes ou certificats de travail requis attestant que vous remplissez ou remplirez les conditions à la date des épreuves concernées.

### Candidats résidant en France

Vous devez vous inscrire vous-même auprès du rectorat de votre académie de résidence.

### Candidats résidant à l'étranger

Prenez contact immédiatement avec le rectorat français de votre choix afin de connaître les modalités d'inscription et de passage de l'examen. Renseignez-vous sur les conditions et documents qui seront exigés dans votre cas. Demandez si possible, l'équivalence ou l'homologation de vos diplômes étrangers. Sachez que vous devrez vous charger vous-même de votre inscription à l'examen et **venir en France pour passer l'examen**.

« Pour les examens et concours du second degré ou de l'enseignement supérieur organisés par le(s) ministère(s) chargé(s) de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou par des établissements ou services sous tutelle de ce(s) ministère(s), les candidats inscrits au CNED et présentant un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles peuvent déposer une demande d'aménagement des conditions de passation des épreuves de l'examen ou du concours auprès d'un médecin désigné par la CDAPH du département de leur domicile (voir circulaire n° 2011-220 du 27 décembre 2011 des Ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche).

Pour davantage de précisions, renseignez-vous le plus tôt possible auprès de l'organisme ou de l'administration compétente qui organise l'examen ou le concours. »

## 4 PRÉPARER LE BTS AVEC LE CNED

Vous souhaitez suivre une formation et vous présenter à l'examen... Le CNED propose la formation classique par année complète (1<sup>re</sup> et/ou 2<sup>e</sup> année) ou la formation épreuve par épreuve avec les unités de formation.

(Si vous souhaitez suivre une formation sans vous présenter à l'examen, vous n'êtes pas concerné par le tableau ci-après).

**Consultez le tableau ci-après pour choisir la formation la mieux adaptée à votre situation.**

Votre situation	Et...	Conditions d'accès à l'examen Formations proposées
	Vous avez un titre ou diplôme classé ou homologué au niveau III (bac +2) <b>OU</b> Vous avez effectué une scolarité complète y conduisant	600 h de formation au minimum exigées + stage (sous certaines conditions votre emploi peut remplacer le stage) <b>→ Solutions CNED:</b> Soit formation complète (1 <sup>re</sup> puis 2 <sup>e</sup> année) Soit unités de formation
	Vous avez un titre ou diplôme classé ou homologué au niveau IV (baccalauréat) ou une scolarité complète y conduisant <b>OU</b> Vous avez une expérience professionnelle de trois années quelle qu'elle soit.	1 100 h de formation au minimum exigées + stage (sous certaines conditions votre emploi peut remplacer le stage) <b>→ Solutions CNED:</b> Soit formation complète (1 <sup>re</sup> puis 2 <sup>e</sup> année) Soit unités de formation
<b>Vous êtes candidat de la voie de la formation professionnelle continue</b>  (pour déterminer votre statut, consultez le tableau "votre statut et votre tarif", joint au dossier)	Vous ne remplissez aucune des conditions ci-dessus (diplômes ou expérience professionnelle)	1 500 h de formation au minimum exigées + stage (sous certaines conditions votre emploi peut remplacer le stage) <b>→ Solutions CNED:</b> (mise à niveau éventuelle) Soit formation complète (1 <sup>re</sup> puis 2 <sup>e</sup> année) Soit unités de formation
	<b>Vous êtes dans l'un des trois cas ci-dessus ET vous avez :</b> ► soit une expérience professionnelle dans le domaine du BTS de - 3 ans ; ► soit un cursus de formation particulier.	Si positionnement accordé, possibilité d'obtenir : • une réduction de la durée de formation ; • une réduction de la durée du stage <b>→ Solutions CNED:</b> Soit formation complète (1 <sup>re</sup> puis 2 <sup>e</sup> année ou 2 <sup>e</sup> année seulement) Soit unités de formation
	Vous avez une expérience professionnelle d'au moins <b>trois années dans le domaine du BTS</b> , à un niveau de technicien (candidat de l'expérience professionnelle) <sup>2</sup> .	0 h de formation requise, vous présenterez les mêmes épreuves que les autres candidats à l'examen. Une préparation est toutefois fortement recommandée. <b>→ Solutions CNED (selon les notions à acquérir) :</b> Soit formation complète (1 <sup>re</sup> puis 2 <sup>e</sup> année ou 2 <sup>e</sup> année seulement) Soit unités de formation

<sup>1</sup> Aménagement/positionnement : réduction de la durée de formation ou de la durée de stage soumise à conditions → reportez-vous à la page 11.

<sup>2</sup> Vous pouvez faire une demande de VAE : prenez contact avec le rectorat de votre académie (DAVA).



**Un conseil est nécessaire ? Contactez le 05 49 49 94 94 avant de vous inscrire !**

# ORGANISATION DE VOTRE FORMATION

## 1 PRÉSENTATION DU BTS NOTARIAT

Le BTS notariat est une formation diplômante proposée en partenariat par le CNED et le CNEPN (Centre national d'enseignement professionnel notarial). La préparation au BTS est assurée conjointement par le CNED et l'ENENC (Ecole nationale d'enseignement notarial par correspondance). Cette collaboration permet aux étudiants d'acquérir les compétences et les pratiques demandées par la profession ; elle favorise leur insertion professionnelle dans le monde notarial.

### 1.1 Le contexte professionnel

Le technicien supérieur « Notariat » exerce principalement son activité professionnelle au sein d'un office notarial dont le ou les titulaires sont des notaires. Il peut également engager ou poursuivre son parcours professionnel au sein d'autres organisations, liées ou non au notariat, telles que :

- ▶ chambre départementale des notaires ;
- ▶ conseil régional des notaires ;
- ▶ centre de recherches, d'information et de documentation notariales ;
- ▶ centre de gestion agréé ;
- ▶ services juridiques d'entreprises ;
- ▶ collectivités locales ;
- ▶ agence et promoteur immobilier.

### 1.2 Les emplois visés et l'évolution de carrière

Exerçant son activité auprès d'un ou plusieurs notaires, le titulaire du BTS notariat peut occuper des emplois centrés sur :

- ▶ la rédaction d'actes simples en qualité d'assistant rédacteur d'actes ;
- ▶ l'exécution de formalités en qualité d'assistant formaliste ;
- ▶ la négociation de biens à vendre ou à louer en qualité de négociateur.

Les intitulés de ces emplois dépendent des habitudes professionnelles, des pratiques, de la taille et de l'organisation de l'office notarial.

Selon ses aptitudes et son expérience, le diplômé pourra évoluer vers la prise de responsabilités, notamment en matière de rédaction d'actes et de management d'équipe, et progresser ainsi vers un niveau cadre :

- ▶ cadre polyvalent ;
- ▶ cadre responsable de services dans des structures plus importantes.

## 2 PROGRAMME DE FORMATION

Le BTS notariat est composé de 6 Unités d'enseignement qui composent les 6 épreuves de l'examen.

Unités d'enseignement	
U1	Culture générale et expression
U2	Langue vivante étrangère (anglais obligatoirement)
U3	Environnement économique et managérial du notariat
U4	Droit général et droit notarial
U5	Techniques notariales
U6	Conduite et présentation d'activités professionnelles

### 2.1 Formations par année complète

Classe complète	Réf.	Nombre d'heures	Nombre de devoirs
BTS NOTARIAT 1 <sup>re</sup> année	P 8791	840 h	13 devoirs
BTS NOTARIAT 2 <sup>e</sup> année	P 8792	840 h	16 devoirs

### 2.2 Formation par unités de formation (épreuves par épreuves)

Une unité comprend pour chaque épreuve le programme de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année. Elle vous permet d'acquérir l'ensemble des connaissances et des compétences nécessaires à l'obtention de l'épreuve concernée. Vous pouvez ainsi travailler progressivement le programme ou réviser une matière particulière.

#### Information sur la réglementation et le programme complet du BTS Notariat :

- ▶ <http://www.education.gouv.fr>
- ▶ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>, rubrique « enseignement supérieur »
- ▶ Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) ou Centre départemental de documentation pédagogique (CDDP) de votre région.

**Il est vivement déconseillé de s'inscrire à un nombre d'unités dont le volume horaire excéderait 840 h/année.**

Unités d'enseignement	Réf.	Nombre d'heures
U1	P 8700	100 h
U2	P 872A	170 h
U3	P 872C	170 h
U4	P 872D	450 h
U5	P 872E	560 h
U6	P 872F	230 h*

\* Temps de recherche des stages et des actions professionnelles, de préparation des dossiers, de préparation et d'entraînement à l'épreuve



**Attention : l'inscription à l'unité 6 suppose que le dossier professionnel soit remis au centre d'examen de votre académie de rattachement au plus tard en avril. Renseignez-vous auprès du rectorat de votre académie. Tenez-en compte au moment de votre inscription.**

### 2.3 Complétez votre cursus avec le CNED à l'aide d'une formation complémentaire



#### Mise à niveau en français

Cette mise à niveau (option payante) permet d'actualiser, de compléter ou d'acquérir, les connaissances indispensables pour aborder dans de bonnes conditions pédagogiques l'épreuve « Culture générale et expression » du BTS. Pour plus de renseignements, demandez le dossier à notre accueil national au 05 49 49 94 94.

#### Spécial épreuve d'anglais : la mise à niveau B1, un complément indispensable !

Vous n'êtes pas sûr de votre niveau d'anglais ? Optez pour la mise à niveau B1 et vous pourrez préparer votre épreuve en toute sérénité. Pour plus de renseignements, demandez le dossier D8LAXX à notre accueil national au 05 49 49 94 94 ou tap ez la référence P8AXX sur [www.cned.fr](http://www.cned.fr) .

#### Apprentissage de logiciels

Pour compléter votre formation le CNED vous propose des apprentissages de logiciels (Vista, Word, Excel, Access... de Microsoft et des logiciels libres de type OpenOffice). Pour plus de renseignements, demandez le dossier D1MBUR à notre accueil national au 05 49 49 94 94..



#### Sécuriser le parcours de formation Spécial formation professionnelle continue

Dans le cadre d'une formation financée au titre de la formation continue vous êtes accompagné tout au long de votre parcours de formation par un interlocuteur privilégié, votre référent de parcours.

Lors d'un premier entretien le référent vous propose un rythme et un type d'accompagnement plus ou moins proactif, en fonction de vos besoins. Les contacts se font principalement par téléphone, à intervalles réguliers, jusqu'à la fin de la formation.

Cette prestation a pour but de maintenir votre motivation, et de vous donner les moyens de réussir et de prévenir tout décrochage. En outre, elle contribue à l'autonomie en formation, en vous encourageant à :

- ▶ apprendre à mieux vous connaître en tant qu'apprenant et être plus efficace dans votre façon d'apprendre ;
- ▶ prendre en compte votre environnement, entourage, projet professionnel etc. pour organiser et planifier votre travail.

## 3 SUPPORTS ET SERVICES CNED

### 3.1 Plateforme e-learning

Plateforme de formation en ligne accessible en permanence :

- ▶ **des ressources pédagogiques** : contenus de formation (cours, devoirs, bibliographie...), guide de stage pour vous préparer à l'épreuve U6, informations sur le BTS notariat, un calendrier de travail fourni à titre indicatif ;
- ▶ **un service de correction électronique** via l'outil « Copies en ligne » où vous déposez vos devoirs et les récupérez une fois corrigés, bénéficiant ainsi d'une correction personnalisée ;
- ▶ **un service d'accompagnement et de tutorat pédagogique** par le biais de forums disciplinaires (1 par unité d'enseignement) et d'un forum général : tout en suivant votre cursus à distance à votre rythme, vous pouvez poser vos questions et échanger à la fois avec les tuteurs des forums et avec les autres étudiants.

### 3.2 Tutorat de stage

Vous bénéficiez également d'un **accompagnement par mail dans le cadre de votre stage**. En effet, un tuteur de stage entrera en contact avec vous et vous suivra tout au long de votre stage et vous aidera à préparer l'épreuve U6.

### 3.3 Supports expédiés

Le CNED vous expédie également les fascicules de cours et le recueil des documents-soutiens pour les devoirs de langue. Ces supports vous seront adressés en un ou plusieurs envois suite à votre inscription. Le délai moyen d'acheminement en France métropolitaine est d'une semaine.

### Configuration matérielle et logicielle requise pour suivre votre formation en ligne

Pour profiter pleinement de votre formation en ligne, vous devez être équipé d'un micro-ordinateur Windows, Mac ou Linux.

**Il est impératif que vous disposiez d'une connexion internet haut débit** (1 Gb minimum recommandé).

Pour naviguer sur la plateforme, vous devrez utiliser l'un des navigateurs suivants (dernière version recommandée) : **Chrome, Firefox, Safari (sur Mac)**. Il vous faudra également installer : Adobe Reader, Adobe Flash Player et Java (récents).

Les navigateurs, plugings et logiciels correspondants sont téléchargeables gratuitement sur internet.

Veillez à bien utiliser la dernière version des logiciels pour un fonctionnement optimal de la plateforme.

Enfin, une suite bureautique (Microsoft Office, OpenOffice...) vous sera nécessaire pour traiter les devoirs de contrôle continu.

## 4 STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

Dans le cadre du BTS notariat, un ou plusieurs « stage(s) en milieu professionnel » ou « période(s) de formation en entreprise » sont obligatoires, excepté pour ceux qui suivraient cette formation sans intention de se présenter à l'examen (inscrit libre).

Pendant toute la durée de votre formation vous serez suivi par un tuteur de stage qui vous aidera à préparer l'épreuve professionnelle.

### 4.1 Recherche de stage

- ▶ Vous devez contacter des offices notariaux pour effectuer votre stage.
- ▶ Cette démarche est entièrement à la charge du stagiaire (la responsabilité du CNED ne peut être engagée si vous ne trouvez pas d'office notarial d'accueil).
- ▶ En cas de difficultés, vous pouvez solliciter l'aide de votre tuteur de stage ou celle du CNEPN (01 43 87 44 07).

### 4.2 Durée du stage

La durée normale du stage sur les 2 années de formation est de 12 semaines.

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année
Si vous êtes candidat de la voie scolaire	De 4 à 8 semaines dont au minimum 4 semaines consécutives de préférence dans la deuxième partie de l'année scolaire	De 4 à 8 semaines Fin de stage : au plus tard fin mars
Si vous êtes candidat de la voie d'apprentissage, de la professionnalisation ou de la formation continue	De 4 à 8 semaines	De 4 à 8 semaines Fin de stage : au plus tard fin mars

Durée minimale exigée dans le cas d'une décision de positionnement ou d'aménagement : 8 semaines (cf. page 11)

### Cas particuliers

La durée du stage peut être réduite par décision du recteur d'académie (dont vous dépendez), en fonction de votre expérience professionnelle, à une durée minimum de 8 semaines.

L'attestation de stage peut être remplacée par un ou plusieurs certificats de travail. Pour cela, il faut avoir exercé une activité professionnelle dans le secteur concerné par le BTS, à un niveau professionnel suffisant, pendant six mois à temps plein au cours de l'année précédant l'examen (ou pendant un an à temps partiel au cours des deux années précédant l'examen).

**Contactez le rectorat de votre académie (service des examens) qui étudiera votre dossier et prendra une décision.**

## 4.3 Convention de stage

Avant le début du stage, une convention devra être signée par l'employeur (office notarial), vous-même et le CNED. En fin de stage, une attestation vous sera remise par le responsable de l'entreprise ou son représentant, certifiant de votre présence. Vous recevrez les informations nécessaires après votre inscription.

## 5 REGROUPEMENTS

Des séances de regroupements vous sont proposées (en option payante), pour vous donner toutes les chances de réussir votre formation. Ces temps de formation en présence vous permettent de rencontrer et d'être accompagné par des professionnels du monde notarial et ainsi de faciliter vos apprentissages. Vous serez accueilli dans l'IMN (Institut des métiers du notariat) de Paris à l'adresse ci-dessous :

10, rue de la Traversière  
75012 Paris  
Tel : 01 43 46 24 09

Deux types de regroupements sont proposés :

- ▶ regroupements pour l'aide à la préparation de l'épreuve E3 (Environnement économique et managériale du notariat) ;
- ▶ regroupements pour l'étude des cours des unités 4, 5 et 6 (Droit général et droit notarial, Techniques notariales et Conduite et présentation des activités professionnelles) et l'utilisation de logiciels professionnels des métiers du notariat.



### Comment et quand s'inscrire

Un regroupement dans un Institut des Métiers du Notariat (IMN) ne sera organisé que si le nombre minimum de participants inscrits à ce centre de regroupement est atteint.

Les dates de ces séances vous seront communiquées ultérieurement.

#### Démarche à suivre

Complétez votre fiche d'inscription « Formations choisies » dans la rubrique « Regroupements en présence ».

**Inscription en cours de formation possible jusqu'au 30 novembre.** Vous aurez la possibilité de vous inscrire à ces regroupements en présence une fois votre formation à distance commencée. Il vous suffira d'envoyer une demande écrite par courrier au service Administration commerciale - Accompagnement en présence à l'adresse suivante :

2, boulevard Léonard de Vinci CS 51 000  
86980 CHASSENEUIL FUTUROSCOPE Cedex 2

## 5.1 Regroupements pour l'unités U3

Public : inscrits en classe complète BTS notariat (1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année) ou à l'unité 3 uniquement.

Durée : 21 heures (3 journées de 7 heures)

Tarif : 810 € par an

### Programme et thèmes des 3 journées de regroupement (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année)

Journées	Thèmes
1	<b>L'épreuve E3</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Présentation de l'épreuve (forme)</li><li>▶ Critères d'évaluation</li></ul> <b>Compétences méthodologiques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ Lire et analyser des documents à caractère économique</li><li>▶ Lire et analyser un graphique</li><li>▶ Lire et analyser un tableau statistique</li><li>▶ Faire un raisonnement structuré</li></ul>
2	<b>Le management et le notariat</b> <p>L'objectif est d'appréhender les techniques du management en prenant appui sur l'activité notariale Pourront être abordés les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ La gestion des ressources humaines dans les offices notariaux (recrutement, formation, aménagement du temps de travail, rémunération)</li><li>▶ Les métiers du notariat et leur évolution</li><li>▶ L'organisation de la profession notariale</li><li>▶ La démarche qualité</li></ul>
3	<b>Environnement économique et notariat</b> <p>L'objectif visé est de montrer l'interaction entre l'activité professionnelle notariale et l'économie. La séance pourra prendre appui sur un ou plusieurs thèmes ci-dessous énoncés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ La formation et la répartition des revenus</li><li>▶ L'épargne</li><li>▶ L'investissement notamment immobilier</li><li>▶ La consommation</li><li>▶ L'appareil productif</li><li>▶ L'Union européenne</li></ul>

## 5.2 Regroupements pour les unités U4, U5 et U6

Public : inscrits en classe complète BTS notariat (1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année)

Durée : 1<sup>re</sup> année : 70 heures (10 journées de 7 heures) ; 2<sup>e</sup> année 56 heures (8 journées de 7 heures)

Tarif : 310 € par an

### Programme et thèmes des journées de regroupement (1<sup>re</sup> année)

Journées	Thèmes
1	Informations générales Méthodologies U4, U5 Présentation de l'U6 Thème U4 : Le cadre de la vie juridique, Notaire et authenticité
2	U4 : Les acteurs de la vie juridique U6 : la fiche d'activité et points sur la recherche de stage
3	U4 : Les avants-contrats U4 : Les actes et les faits juridiques
4	U5 : Rédiger un avant-contrat de vente d'immeuble existant U4 : La vente d'immeuble existant
5	U5 : La constitution du dossier de vente d'immeuble existant (formalités préalables) U5 : La vente d'immeuble existant (avec ou sans prêt) : rédaction de l'acte de vente à l'aide du logiciel Téléactes
6	U5 : Les formalités postérieures U5 : Frais et taxation
7	U4 : Les droits et les biens U4 : L'indivision
8	U4 et U5 : Le contrat de prêts et les sûretés U4 et U5 : La publicité foncière
9	U4 : Le droit de l'entreprise (l'entreprise individuelle, l'EIRL, le bail commercial, le fonds de commerce) U5 : Constitution de l'acte de cession d'un fonds de commerce
10	U4 et U5 : Régimes matrimoniaux



## Programme et thèmes des journées de regroupement (2<sup>e</sup> année)

Journées	Thèmes
1	U4 : Les libéralités : ▶ La réserve et la quotité disponible ▶ Les différentes donations ▶ Les dispositions testamentaires U6 : présentation du dossier d'activités
2	U4 : Droit des successions ▶ La dévolution de la succession ▶ La réception de la succession
3	U5 : Pratique notariale : L'acte de donation, la fiscalité liée à l'opération U5 : Le dossier de succession ▶ Constitution du dossier de succession ▶ Rédaction des actes relatifs aux dévolutions successorales U5 : Établissement de la déclaration de succession
4	U4 : Les immeubles à construire ▶ La mise en copropriété ▶ La VEFA ▶ Les garanties U5 : Le contrat de réservation (les formalités et la rédaction de l'acte)
5	U4 : Urbanisme et construction ▶ Les régimes juridiques applicables en matière d'urbanisme ▶ Les assurances construction U5 : Les documents d'urbanisme, La vente de terrain à bâtir
6	U4 : Les sociétés civiles et commerciales U4 : Les procédures collectives U5 : La cession du bail commercial U5 : La constitution d'une société
7	U6 : Soutenance blanche U4 et U5 : Le bail d'habitation et le bail professionnel U4 : Révisions
8	U4 : Le droit rural : le statut de l'agriculteur et de l'entreprise agricole U5 : Le bail rural (rédaction de l'acte) ▶ Constitution des groupements agricoles ▶ Les droits de préemption

## 6 EXAMENS

### 6.1 Inscription aux examens

Le CNED dispense la formation qui prépare à l'examen, **mais il n'assure pas l'inscription à l'examen** (cf. Généralité sur le BTS).

Pour pouvoir passer les examens, vous devez vous **pré-inscrire sur internet auprès du rectorat de votre académie** (service des examens). Vous aurez le statut de candidat individuel.

Les inscriptions sont traditionnellement ouvertes de mi-octobre à mi-novembre et s'effectuent en deux temps :

- ▶ une inscription sur internet au cours de laquelle vous préciserez si vous souhaitez :
  - ▶ bénéficier de dispenses d'épreuve ou d'unité prévues par arrêté, ou d'une VAE (validation des acquis de l'expérience) ;
  - ▶ remplacer vos certificats de stage par des certificats de travail ;
  - ▶ vous présenter à l'examen du BTS au titre de votre expérience professionnelle.
- ▶ une confirmation d'inscription (vous pourrez alors modifier de manière définitive le choix de votre inscription).

## 6.2 Nature des épreuves

Nature des épreuves	Modalités	Durée	Coefficient
1 Culture générale et expression E1	Écrite	4 h	3
2 Langue vivante étrangère E2	Écrite Orale	2 h 20 min <sup>(1)</sup>	1
3 Environnement économique et managérial du notariat E3	Écrite	3 h	3
4 Droit général et droit notarial E4	Écrite	4 h	4
5 Techniques notariales E5	Écrite	4 h	6
6 Conduite et présentation d'activités professionnelles E6 <sup>(2)</sup>	Orale	40 mn	3
<b>Total des coefficients</b>			<b>21</b>
Épreuves facultatives :			
Langue vivante étrangère 2 EF <sup>(3)</sup>	Orale	20 mn <sup>(1)</sup>	1

(1) Non compris le temps de préparation de 20 min.

(2) L'épreuve 6 prend appui sur un dossier d'activités professionnelles réalisé dans le cadre de l'enseignement «activités professionnelles appliquées» et des stages effectués. Le candidat doit présenter au minimum quatre activités.

(3) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de l'épreuve obligatoire. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

## 6.3 Validation première / deuxième année

À l'issue de chaque année de formation, un relevé de notes est établi pour ceux qui souhaitent passer l'examen (mention à préciser sur la demande d'inscription). En outre, un livret scolaire (ou de formation) sera délivré à l'issue de la seconde année, uniquement dans le cas d'une inscription en classe complète, et à condition toutefois de justifier d'une assiduité significative, en respectant la date limite exigée pour l'envoi des devoirs à la correction.

Le passage de première en seconde année est soumis à l'avis d'un conseil de classe.

# INSCRIPTION AU CNED

## 1 DATES ET VALIDITÉ DE L'INSCRIPTION

Inscription	Dates d'inscription	Durée de la formation	Validité de l'inscription
Classes complètes	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 mars	Jusqu'au 30 juin	Jusqu'au 31 août
Unités d'enseignement		10 mois à compter de la date figurant sur la confirmation d'inscription	
Mises à niveau	Toute l'année		

**Information importante :** le CNED vous offre la possibilité de vous inscrire à la préparation au BTS notariat jusqu'au 31 mars afin de proposer une solution adaptée à la situation de chacun. Il convient de rappeler qu'une formation n'est profitable qu'à condition **de respecter le rythme de travail prévu par ses concepteurs et d'y consacrer un certain nombre d'heures de travail.**

Si vous souhaitez vous inscrire au-delà du 1<sup>er</sup> janvier, il est vivement conseillé de prendre contact avec le CNED. Vous pourrez dialoguer avec un conseiller de formation et déterminer si votre projet est réalisable.

Lors de votre inscription aux préparations du CNED, il est important de prendre en compte les délais de traitement du dossier d'inscription et d'acheminement des cours. Vous devez également tenir compte des dates limites d'envoi des devoirs à la correction (juin pour la 1<sup>re</sup> année et mars pour la 2<sup>e</sup> année) afin que vos notes figurent sur votre livret scolaire (ou de formation).

**La responsabilité du CNED ne peut être engagée si vous n'arrivez pas à suivre votre formation du fait d'une inscription trop tardive ou si les dates à l'examen sont closes.**

Si vous avez déjà passé un BTS Tertiaire et souhaitez conserver le bénéfice de certaines notes supérieures ou égales à 10, vous pouvez nous adresser, dès votre demande d'inscription, une demande de dispense de devoirs (cf. document joint dans le dossier d'inscription). **Cette démarche est importante : votre livret de notes pour l'examen portera la mention « dispensé » en regard de la matière.**

## 2 CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pièces justificatives à fournir lors de l'inscription au CNED :

### 2.1 Classes complètes

- ▶ copie du relevé de notes de 1<sup>re</sup> année ou de l'avis de passage en 2<sup>e</sup> année ;
- ▶ ou décision de positionnement, éventuellement.

### 2.2 Unités

Aucune condition ou justificatif. Si vous souhaitez passer l'examen, veuillez vous assurer auprès de votre rectorat que vous avez les titres requis.

**Si vous souhaitez conserver votre statut scolaire, vous ne pouvez pas suivre le BTS par unités** (cf. notice tarifaire).

## 3 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT ET DE POSITIONNEMENT

Joignez au dossier d'inscription une demande de « dossier d'aménagement ou de positionnement » si vous voulez obtenir :

- ▶ une réduction de votre durée de formation ;
- ▶ une réduction de la durée de vos stages.

Selon votre statut on parlera d'aménagement de la durée de formation (statut étudiant) ou de positionnement (statut formation continue).

### 3.1 Aménagement de la durée de formation

Il concerne des étudiants issus d'un premier cycle d'enseignement supérieur ou de classes préparatoires aux grandes écoles, en France ou à l'étranger.

Ces élèves peuvent être dispensés de suivre certains enseignements, sachant que :

- ▶ la durée minimale de formation est d'une année scolaire ;
- ▶ la durée minimale des stages en milieu professionnel est de 8 semaines fractionnées ou non.

### 3.2 Positionnement

Il permet de réduire la durée de formation, y compris celle du stage, au vu du cursus du candidat, de ses activités professionnelles, ou des dispenses d'épreuves qu'il peut faire valoir.

En cas de positionnement, aucune durée minimale de formation ne s'applique aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé ou homologué au niveau III (Bac + 2) ou ayant accompli la scolarité complète y conduisant.

### 3.3 Dossier d'aménagement et/ou de positionnement

La demande de dossier d'aménagement ou de positionnement doit être formulée sur papier libre et retournée avec le dossier d'inscription, accompagnée du titre de paiement pour la formation souhaitée. Le CNED vous fait alors parvenir un dossier que vous devrez remplir et retourner le plus vite possible à l'institut. Le titre de paiement ne sera perçu par le CNED que si vous acceptez la décision de la commission pédagogique ; dans le cas contraire, il vous sera renvoyé. Cette démarche permet une inscription plus rapide et accélère l'expédition des cours.

**La décision d'aménagement ou de positionnement est prise par le Directeur général du CNED, après avis de l'équipe pédagogique. Vous recevrez la décision vous concernant par retour de courrier.**

**La date limite de dépôt de ces dossiers est fixée au 30 novembre.**



**Les décisions d'aménagement/positionnement sont exigées lors de l'inscription à l'examen.**

**Il convient de ne pas confondre de telles dispositions avec la dispense d'épreuve, prévue par arrêté, et accordée par les commissions compétentes de validation des acquis de l'expérience ainsi que la dispense de stage (demandes à formuler auprès du rectorat de votre académie).**

### UN CONSEILLER EST À VOTRE ÉCOUTE

**05 49 49 94 94**

*Tarifification ordinaire, sans surcoût*

**Novembre à mai :**

lundi à vendredi : 8h30 - 18h

**juin à octobre :**

lundi à vendredi : 8h30 - 18h30

€ **TARIFS « FPC »**  
**BTS NOTARIAT**

**FACILITÉS DE PAIEMENT**  
 (sans frais)  
 Réservé au règlement de particuliers  
 À partir de :  
 450 € ..... 5 mensualités  
 700 € ..... 5 ou 8 mensualités au choix

**Tarifs applicables jusqu'au 15/04/2017**

Vous vous inscrivez au titre de la **FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**.

**Votre action de formation** (que ce soit les frais de formation, les frais de déplacement ou d'hébergement, ou encore le maintien de votre salaire) **est financée partiellement ou en totalité par votre employeur ou par un organisme financeur**, dans le cadre des dispositions prévues au code du travail.

Au titre des formations dispensées dans ce cadre, le CNED intervient en tant qu'organisme public de formation professionnelle continue. Aux cours et services dispensés s'ajoutent des prestations spécifiques : élaboration d'un document contractuel, mise en œuvre d'un dispositif de suivi d'assiduité (attestations d'assiduité et bilan de fin de formation).

Le montant facturé prend notamment en compte l'assiduité\* du stagiaire. Les modalités de facturation sont précisées dans les documents contractuels adressés à votre employeur, à l'organisme financeur, ou à vous-même.

\* nombre de devoirs envoyés pour correction et éventuellement nombre d'heures effectivement réalisées dans le cadre de prestations en présence.

**Les frais de virement bancaire ou postal sont à votre charge et ne sont pas compris dans le tarif de la formation.**

Formations	Réf.	Tarif
<b>Mise à niveau</b>		
▶ Mise à niveau en « Culture générale et expression »	P 8261	380 €
<b>Préparation en classe complète</b>		
▶ BTS notariat : 1 <sup>re</sup> année	P 8791	1 607 €
▶ BTS notariat : 2 <sup>e</sup> année	P 8792	1 607 €
<b>Préparation par unités</b>		
▶ Culture générale et expression	P 8700	610 €
▶ Langue vivante : anglais	P 872A	568 €
▶ Environnement économique et managérial du notariat	P 872C	621 €
▶ Droit général et droit notarial	P 872D	906 €
▶ Techniques notariales	P 872E	906 €
▶ Conduite et présentation des activités professionnelles	P 872F	906 €
<b>Plafonnement des tarifs</b>		3 214 €

**Plafonnement du tarif des unités**

Si vous vous inscrivez à plusieurs unités d'un même cursus, le montant total des droits d'inscription que vous devez acquitter est plafonné au montant indiqué dans le tableau ci-dessus (non compris les prestations facultatives choisies en supplément).

**Il est vivement déconseillé de s'inscrire à un nombre d'unités dont le volume horaire excéderait celui d'une année de BTS classe complète. La règle de plafonnement est valable pour une commande unique. Toute commande ultérieure d'unité(s) engendrera une nouvelle inscription et de ce fait un nouveau règlement qui pourra lui aussi bénéficier du plafonnement.**

Regroupements en présence	Référence	Tarif
Séances de regroupements pour les unités U4, U5 et U6 dans un Institut des métiers du notariat – 1 <sup>re</sup> année	IMN	810 €
Séances de regroupements pour les unités U4, U5 et U6 dans un Institut des métiers du notariat – 2 <sup>e</sup> année	IM2	810 €
Séances de regroupements pour l'unité U3 dans un Institut des métiers du notariat – 1 <sup>re</sup> année / 2 <sup>e</sup> année	IM3	310 €

Quelle que soit l'assiduité de l'inscrit aux regroupements en présence, l'intégralité du montant de la prestation restera acquise au CNED dès l'inscription, sauf en cas d'impossibilité de réalisation du fait du CNED ou de l'IMN.

**Les frais de déplacement pour se rendre dans l'IMN sont à la charge de l'inscrit.**

Prestation complémentaire	Référence	Tarif
Sécuriser le parcours de formation	AG3	550 euros